



**HAL**  
open science

# LE CRÉDIT INTER-ENTREPRISES LE CIE ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS L'ARTISANAT DES ANNÉES 1950-1960 : MYTHES ET RÉALITÉS

Cédric Perrin

► **To cite this version:**

Cédric Perrin. LE CRÉDIT INTER-ENTREPRISES LE CIE ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS L'ARTISANAT DES ANNÉES 1950-1960 : MYTHES ET RÉALITÉS. *Entreprises et Histoire*, 2014, 77, pp.94/104. hal-01464074

**HAL Id: hal-01464074**

**<https://hal.science/hal-01464074>**

Submitted on 9 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LE CIE ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS L'ARTISANAT DES ANNÉES 1950-1960 : MYTHES ET RÉALITÉS

par Cédric PERRIN

IDHES, Université d'Evry-Val d'Essonne

*Au cours des années 1950-1960, dans un artisanat en pleine mutation, les investissements constituent un enjeu majeur. Mais leur financement par du crédit commercial, jugé archaïque, a suscité l'inquiétude des acteurs ayant la charge de moderniser l'économie française. Cet article montre que son poids réel dans la structure de financement de l'artisanat était pourtant limité. L'hypothèse peut même être avancée que cette insuffisante utilisation du crédit inter-entreprises par les artisans explique une partie de leur déclin.*

---

## INTRODUCTION : PROBLÈMES DE SOURCES ET DE DÉFINITIONS

---

L'historien de l'économie qui veut travailler sur l'artisanat et ses entreprises est confronté à la rareté des sources. Ce problè-

me compte pour beaucoup dans l'émergence assez tardive de travaux sur ce sujet<sup>1</sup>. S'agissant du crédit inter-entreprises, cette rareté se fait encore plus durement sentir. Il faut composer avec l'absence de bilans comptables qui sont habituellement la principale source d'informations des économistes. Ces bilans sont connus grâce aux déclarations fiscales des entreprises<sup>2</sup>. Or, en

---

<sup>1</sup> S. Zdatny, *Les artisans en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1999 ; C. Perrin, *Les entreprises artisanales et la politique économique de l'État en France (1938-1970)*, thèse de doctorat d'histoire (sous la direction de M. Lescure), Université de Tours, 2001 ; id., *Entre glorification et abandon. L'État et les artisans en France (1938-1970)*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2007.

<sup>2</sup> Par exemple, L. Vassille, « Les PME : fragilité financière, forte rentabilité », *Économie et statistique*, n°148, octobre 1982, p. 21-37 ; R. de Vannoise, « Le crédit commercial inter-entreprises : 400 milliards en 1975 », *Économie et statistique*, n° 99, avril 1978, p. 35-43.

1970, 85 % des artisans sont encore imposés au forfait et non au régime des bénéfices réels, plus contraignant sur le plan comptable. Nos informations sur le crédit commercial dans l'artisanat proviennent principalement de la Commission de l'artisanat du Commissariat Général au Plan (CGP)<sup>3</sup>, instituée en 1956, et plus particulièrement de deux enquêtes de 1967 et 1970 sur le financement des investissements dans l'artisanat<sup>4</sup>.

Il en résulte une distorsion avec les études disponibles sur le crédit inter-entreprises dans les petites et moyennes entreprises (PME) ou les grandes entreprises et une connaissance partielle du crédit inter-entreprises dans l'artisanat qui justifie le cadre de cet article.

Le crédit inter-entreprises le plus couramment étudié (car il est le plus important) est le crédit commercial, c'est-à-dire celui qui finance le capital circulant des firmes : il comprend à la fois le crédit fournisseur (le crédit consenti aux entreprises par leurs fournisseurs, sous forme notamment de délais de paiement) et le crédit client (celui qu'elles-mêmes accordent à leurs propres clients). Pour l'artisanat, seul le premier terme de l'équation est documenté (celui inscrit au passif de l'entreprise), notamment par des enquêtes commandées par les pouvoirs publics<sup>5</sup>. Il n'est donc pas possible d'en faire la balance et de voir si l'un couvre l'autre ou si le solde est favorable ou défavorable à l'artisanat, ce qui supposerait un financement du déficit par d'autres financements externes, soit du crédit bancaire. Cependant le biais est limité car la clientèle des artisans est d'abord celle des ménages, et peu celle d'autres entreprises. Mais il

n'est ni nul ni négligeable, et il impose dès lors de devoir se contenter d'hypothèses (cf. *infra*). De plus, l'absence de comptabilité associée au régime du forfait ne permet pas de confronter le crédit fournisseur à d'autres indicateurs comptables comme les fonds propres ou le cash flow. Les quelques comptabilités artisanales conservées dans les dépôts des Archives départementales sont trop lacunaires, trop rares et trop dispersées pour autoriser des reconstitutions *a posteriori*.

La contrainte des sources explique que cet article se concentre sur le crédit inter-entreprises consacré à l'équipement des firmes artisanales. Nous suivons en cela les orientations des enquêtes des organismes qui suivent l'artisanat : elles s'intéressent alors essentiellement au financement du capital fixe. Cette orientation se justifie elle-même par l'enjeu majeur que représente le financement des investissements dans les mutations et la modernisation de l'artisanat dans cette période.

Quand les experts du Plan commencent à s'intéresser un peu plus sérieusement à l'artisanat, au milieu des années 1950, ils s'inquiètent de l'effet négatif que pourrait avoir l'importance du crédit inter-entreprises sur l'investissement et la modernisation de ce secteur, du fait notamment des conditions imposées par les fournisseurs. Cependant les enquêtes infirment ce postulat, et montrent au contraire la faiblesse du crédit commercial. Dans un contexte d'accès limité aux financements externes, particulièrement pour les années 1950, il faut se demander si ce n'est pas justement cette faiblesse qui fait problème. C'est cette hypothèse que cette contribution voudrait éprouver. Une pre-

<sup>3</sup> Sur la création de cette Commission de l'artisanat, cf. C. Perrin, *Entre glorification et abandon*, *op. cit.*, p. 306.

<sup>4</sup> *Étude sur la modernisation du secteur des métiers en 1967*, Ministère du Développement industriel et scientifique/Assemblée permanente des Chambres des métiers, 1970, 2 volumes et Archives nationales (AN), 80 AJ 328, rapport général de la Commission du secteur des métiers et de l'artisanat, V<sup>e</sup> partie.

<sup>5</sup> Cf. *infra*.

mière partie dressera le tableau des critiques qui furent habituellement formulées à l'encontre de l'usage du crédit commercial dans l'artisanat dans les années 1950-1960 ; critiques qui se retrouvent plus généralement dans la littérature économique postérieure. Ensuite, une seconde partie permettra de relativiser ces critiques en montrant qu'il s'agit en réalité d'une formule de crédit assez peu usitée par les artisans dans les années 1950-1960. Malgré les difficultés rencontrées par ceux-ci pour financer leurs investissements (en forte croissance au début des années 1960) par des prêts bancaires, le crédit inter-entreprises ne s'est pas substitué au crédit bancaire.

---

## I. LE CRÉDIT INTER-ENTREPRISES DANS L'ARTISANAT : UNE FORMULE DE CRÉDIT CRITIQUÉE

---

Force est de constater que le crédit inter-entreprises a globalement mauvaise presse auprès des experts qui s'intéressent à l'artisanat. Les opinions positives ou les incitations à recourir au crédit fournisseur sont assez rares. En 1953, par exemple, le groupe de travail sur le financement de la Commission de la construction du Commissariat général au Plan (CGP) en vient à proposer d'aider le crédit fournisseur aux artisans<sup>6</sup>. Le représentant de la Fédération nationale des artisans du bâtiment (FNAB), Marcel Lecoeur, a présenté lors de la réunion du 23 mars 1953 de ce groupe de travail un compte rendu sur les

problèmes financiers des entreprises artisanales du bâtiment dans lequel il explique que les artisans du bâtiment ont surtout besoin de crédit à court terme. Les besoins à moyen terme lui paraissent couverts par les prêts ouverts auprès du Comptoir central du matériel d'entreprise (CCME)<sup>7</sup> alors que, selon lui, le court terme représenterait de gros besoins « loin d'être couverts » et qui exposeraient les artisans du bâtiment à des « problèmes chroniques de trésorerie ». Or, précise-t-il, l'amélioration de la productivité dans l'artisanat passe par l'acquisition de petits outillages. L'enjeu serait alors de donner la possibilité aux artisans de la financer. Il préconise ainsi que l'État aide les constructeurs de petit outillage pour que ceux-ci puissent vendre à crédit aux artisans<sup>8</sup>.

Pour autant, cette proposition n'a pas eu de suite (à notre connaissance) et, de plus, elle apparaît comme une prise de position extrêmement rare. Le crédit inter-entreprises est le plus souvent critiqué, dans la période qui nous intéresse ici, par les observateurs (banquiers et experts du Plan). Plusieurs types de raisons nourrissent cette mauvaise réputation, dont trois principales : les conditions et le coût de ce type de prêts, la dépendance qu'il tend à instaurer à l'égard des fournisseurs, et enfin son influence négative sur le mouvement de défaillance des entreprises.

### Les conditions et le coût : un crédit onéreux

L'utilisation massive de financements non-bancaires, dont le crédit fournisseur

---

<sup>6</sup> AN, 80 AJ 32, Rapport sur les problèmes financiers des entreprises artisanales du bâtiment, mars 1953.

<sup>7</sup> Sur le rôle du CCME dans le financement des entreprises artisanales dans les années 1950-1960, cf. C. Perrin, *Entre glorification et abandon...*, *op. cit.*, p. 287-288, 358 et suivantes.

<sup>8</sup> AN, 80 AJ 32, compte rendu de la réunion du 23 mars 1953 du sous-groupe financement des entreprises. M. Lecoeur a été en 1947 le fondateur de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (dta.bnf.fr).

(mais aussi les prêts familiaux ou hypothécaires), fait partie des caractères attribués à l'artisanat durant les Trente Glorieuses ; ils contribuent à nourrir sa réputation d'archaïsme. Quand la Commission de l'artisanat commence à s'intéresser au financement des entreprises artisanales, elle définit l'objectif de développer les prêts bancaires notamment pour diminuer le recours au crédit commercial accordé par les fournisseurs de matériel, dont elle critique le coût et les répercussions négatives sur la compétitivité des artisans. En effet, le coût de ces prêts alourdit les coûts de production des artisans, et donc finalement le prix de leurs produits ou de leurs prestations. De nouveau, lors de la préparation du V<sup>e</sup> Plan, la commission critique la charge trop lourde que représente le crédit fournisseur pour les artisans : selon ses membres, le crédit artisanal (c'est-à-dire les prêts spécifiquement destinés aux artisans, distribués notamment par les Banques populaires depuis le milieu des années 1920) n'est certes pas parfait, ni même suffisant mais, « que dire des crédits consentis en dehors de ce circuit ! ». D'après les rapports de la commission, « les conditions de vente à crédit proposées par les fournisseurs de matériel qui démarchent les artisans sont anormalement lourdes »<sup>9</sup>. Pour les fournisseurs, le crédit commercial apparaît d'abord comme une arme commerciale permettant de vendre aux artisans les outils et les équipements qu'ils leur proposent. Sans cette possibilité et sans non plus un accès aisé au crédit bancaire, la clientèle des artisans ne réaliserait pas ces achats. Mais la commission fait valoir que les fournisseurs ne sont pas des institutions financières et qu'en conséquence, ils ne peuvent

pas proposer des prêts à des coûts intéressants.

Le crédit inter-entreprises serait donc plus cher que le crédit bancaire pour financer les investissements. Les réserves de la Commission de l'artisanat recourent ici les critiques formulées, plus tard, par des économistes comme Michel Dietsch sur les fournisseurs considérés comme prêteurs « inefficients »<sup>10</sup>. En particulier, le crédit inter-entreprises apparaît mal adapté au financement des investissements puisqu'il revient en effet à financer les dépenses à moyen terme par des ressources à court terme (quoiqu'il conviendrait de considérer aussi les conditions précises des prêts). Pour autant cet usage n'est ni exceptionnel ni propre à l'artisanat<sup>11</sup>.

## La dépendance à l'égard des fournisseurs

Le financement des investissements des entreprises artisanales par le crédit inter-entreprises est également critiqué pour la dépendance qu'il instaure vis-à-vis des fournisseurs, qui peuvent en profiter.

Le fait est bien établi dans certains secteurs pour le crédit procuré par le fournisseur d'intrants. Au début des années 1950, le Crédit lyonnais, qui commence à s'intéresser à la clientèle des petites entreprises artisanales et commerciales, observe que de nombreux bouchers financent leur réapprovisionnement hebdomadaire grâce aux délais de paiement de leurs grossistes, mais qu'en contrepartie, ces derniers en profitent pour relever leurs prix<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> AN, 80 AJ 328, rapport du groupe crédit-investissement de la commission de l'artisanat, V<sup>e</sup> Plan.

<sup>10</sup> M. Dietsch, « Atouts et handicaps du crédit client face au crédit bancaire », *Revue d'économie financière*, 46, 2, 1999, p. 175-193. A.-F. Delannay et M. Dietsch, « Le crédit inter-entreprises joue un rôle d'amortisseur des tensions conjoncturelles », *Revue d'économie financière*, 46, 4, 1999, p. 121-136.

<sup>11</sup> M. Dietsch, « Le crédit inter-entreprises : coûts et avantages », *Économie et statistique*, n° 236, octobre 1990, p. 71.

<sup>12</sup> Archives du Crédit Agricole, fonds Crédit lyonnais, 129 AH 75.

Dans ce cas précis, il ne s'agit pas du financement des investissements mais de celui des consommations intermédiaires, de l'achat des matières premières. Néanmoins cet exemple est intéressant, d'abord car il est l'un des rares où apparaisse le financement du capital circulant par le crédit commercial dans l'artisanat, ensuite pour la confirmation qu'il apporte à propos du coût du crédit commercial (quel qu'en soit l'usage donc) pour les artisans, et enfin pour connaître les motivations des fournisseurs à consentir des facilités de paiement aux artisans.

Pourquoi les fournisseurs de matériel prêtent-ils aux artisans ? Quel est leur intérêt ? L'enquête précédemment évoquée montre bien qu'ils ont intérêt à faire crédit aux artisans pour réaliser des ventes qu'ils n'obtiendraient le plus souvent pas sans cela, en l'absence d'accès des artisans au crédit bancaire<sup>13</sup>. D'une manière générale, les études sur le crédit commercial concluent que les fournisseurs accordent des prêts à leurs clients parce qu'ils y ont intérêt pour vendre. Le crédit est accessoire à la vente. De plus la structure des marchés n'est pas favorable aux artisans. Les fournisseurs de matériel (et les grossistes) sont généralement plus concentrés que les entreprises clientes, tout particulièrement dans le cas de l'artisanat. Loin du modèle de la concurrence pure et parfaite, cette situation d'oligopole crée un marché imparfait qui profite aux vendeurs. Alors que les banques refusent d'accorder des prêts aux artisans pour des raisons d'information et de garantie, les fournisseurs, qui au contraire

connaissent bien leurs clients<sup>14</sup>, acceptent de le faire pour vendre<sup>15</sup>. Mais ils en profiteraient pour pratiquer des taux d'intérêt élevé ; du moins c'est ce que semblent penser les membres de la Commission de l'artisanat du CGP quand ils s'inquiètent des « conditions » du crédit fournisseur<sup>16</sup>.

## Son influence dans les défaillances d'entreprises

La corrélation entre le crédit inter-entreprises et les défaillances des PME a notamment été étudiée par Alexis Direr avec une approche économétrique<sup>17</sup>. Le crédit inter-entreprises représenterait un risque systémique en augmentant l'interdépendance financière entre les entreprises concernées. L'hypothèse est intéressante pour l'artisanat des années 1950-1960, marqué précisément par un haut niveau de cessations d'activité qui entraîne un appauvrissement du stock d'entreprises : la France comptait plus d'un million d'artisans en 1948, et 750 000 en 1970<sup>18</sup>. Elle reste cependant peu probable, pour trois raisons principales.

Tout d'abord, les artisans reçoivent du crédit de leurs fournisseurs et accordent eux-mêmes peu de prêts à des entreprises clientes – l'essentiel de leur clientèle étant celle des ménages. On peut faire l'hypothèse que la balance du crédit inter-entreprises leur est largement favorable et qu'elle ne fragilise donc pas leurs entreprises. Ensuite, il existe d'autres raisons plus profondes à la surmortalité des entreprises artisanales dans les années 1950-1960<sup>19</sup>. La crise de l'artisa-

<sup>13</sup> AN, 80 AJ 328, rapport du groupe crédit-investissement de la Commission de l'artisanat, V<sup>e</sup> Plan.

<sup>14</sup> J. K. Smith, « Trade Credit and Informational Asymmetry », *The Journal of Finance*, 42, 4, septembre 1987, p. 863.

<sup>15</sup> M. Dietsch, « Le crédit inter-entreprises... », *art. cit.* ; id., « Atouts et handicaps du crédit client... », *art. cit.*

<sup>16</sup> Cf. *supra*, note 10.

<sup>17</sup> A. Direr, « Crédit inter-entreprises et risque de système », *Recherches Économiques de Louvain*, 68, 3, p. 371-384.

<sup>18</sup> Le détail de cette démographie dans C. Perrin, *Entre glorification et abandon...*, *op. cit.*

<sup>19</sup> *Ibid.*

nat de ces deux décennies d'après-guerre s'explique plutôt par la fragilité de la croissance qui l'a précédée (le nombre d'artisans était de 735 000 à la fin des années 1930) et par l'obsolescence de ses équipements qui entraîne un important besoin d'investissement. Enfin, le crédit inter-entreprises est en réalité assez faible dans l'artisanat.

## II. LE CRÉDIT INTER-ENTREPRISES : UN RÔLE SECONDAIRE DANS L'ARTISANAT

Les deux enquêtes de 1967 et 1970 permettent de se faire une idée plus précise des

usages du crédit inter-entreprises dans la modernisation de l'artisanat<sup>20</sup>. S'agissant du financement des investissements, qui sont un enjeu majeur pour l'artisanat dans cette période de crise et de mutations, elles suggèrent la faiblesse du rôle du crédit inter-entreprises.

Sans surprise, la distribution des montants bruts des investissements financés par du crédit inter-entreprises révèle une très inégale répartition géographique et sectorielle. Elle montre une relative concentration géographique sur Paris et l'Île-de-France puis sur les régions lyonnaise et lilloise (figure 1). Elle recoupe de près la distribution des artisans eux-mêmes qui sont plus nombreux dans ces grands foyers urbains et démographiques. Inversement, le

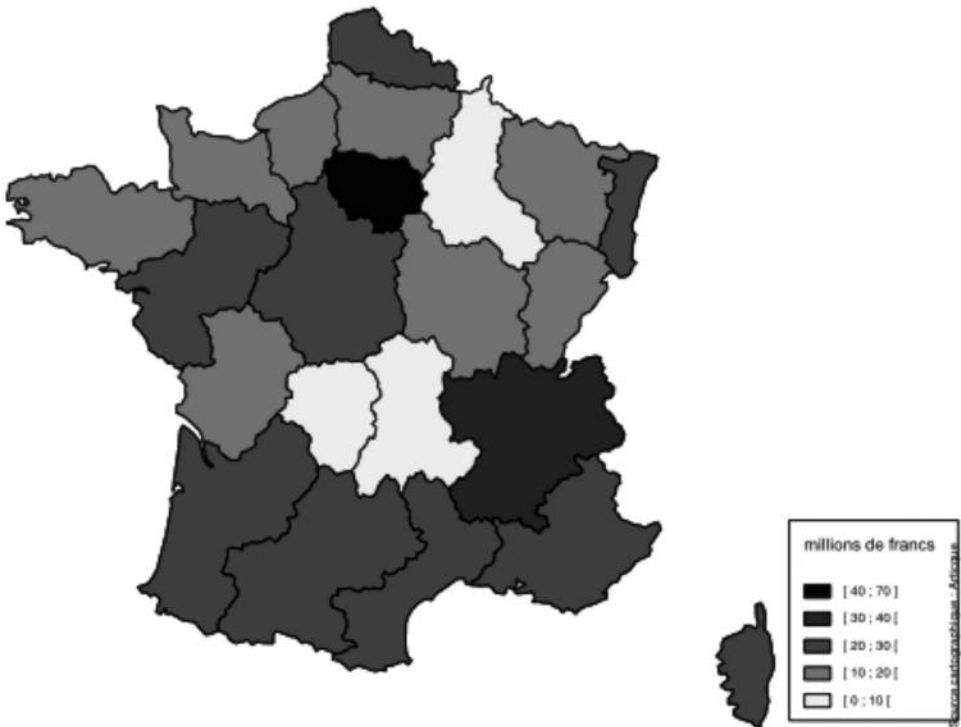
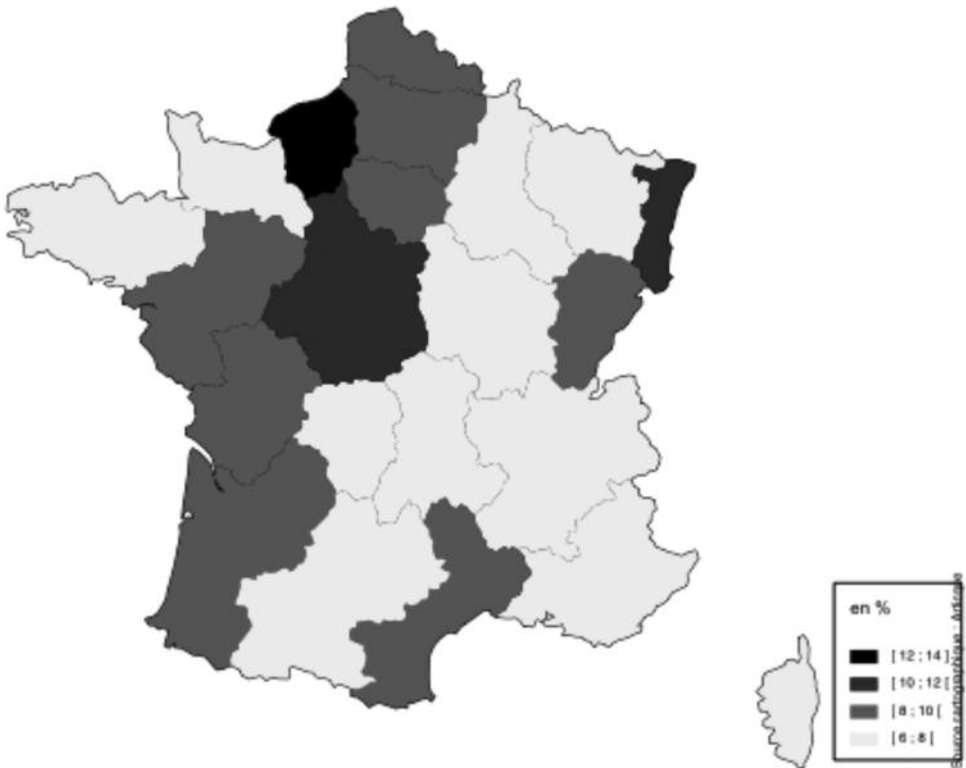


Figure 1 : Distribution régionale des investissements des entreprises artisanales financés par le crédit fournisseur en 1967 (source : cf. note 4)

<sup>20</sup> Étude sur la modernisation du secteur des métiers..., *op. cit.*





**Figure 2 : Part du crédit inter-entreprises dans le financement des investissements des entreprises artisanales par région en 1967 (source : cf. note 4)**

centre de la France (Auvergne, Limousin) et la région Champagne-Ardenne apparaissent en retrait pour les mêmes raisons : la « diagonale du vide », chère aux promoteurs de l'aménagement du territoire de cette époque, vaut aussi pour l'artisanat. Les régions du Sud concentrent des montants plus importants que celles au nord de la Loire, y compris la Bretagne, confirmant le basculement d'un quart de tour de la distribution géographique des artisans français de l'Ouest vers le Sud au cours des Trente Glorieuses.

La part des investissements financés du crédit commercial fait apparaître une carte sensiblement différente (fig. 2). Une bande de régions s'étalant de l'Aquitaine au Nord, à laquelle s'ajoutent le Languedoc et la

Franche-Comté, dessine une moyenne située entre 8 et 10 % des investissements, soit une proportion relativement modeste. L'utilisation du crédit inter-entreprises est plus importante dans seulement trois régions : le Centre, l'Alsace et surtout la Haute-Normandie qui se détache du reste du territoire avec 13,2 %. Mais la principale information que cette carte donne à voir est que, dans une majorité de régions, la part du crédit inter-entreprises est très faible : entre 6 % et 8 % du total des investissements.

Quelques secteurs captent la plus grande part du crédit fournisseur dans le financement des investissements (tableau 1). Il s'agit tout d'abord des métiers de l'alimentation et du bâtiment. Cette concentration correspond à leur position dans l'artisanat



Secteurs	Crédit inter-entreprises	Investissements	CIE/Inv (en %)
Alimentation	108	1 125	9,6
Métaux	25	278	9,0
Textile	7	85	8,2
Cuir	2	42	4,8
Bois	11	162	6,8
Industries polygraphiques	12	136	8,8
Autres fabrications	4	40	10,0
Matériaux de construction	15	155	9,7
Bâtiment	114	1 406	8,1
Transport	6	115	5,2
Verre-chimie	2	23	8,7
Réparation-service	26	396	6,6
Autres	58	659	8,8

**Tableau 1 : crédit inter-entreprises et investissements par secteurs d'activité dans l'artisanat en 1967 (source : cf. note 4)**

puisque ces deux secteurs sont les deux piliers de l'artisanat. Elle correspond aussi assez bien à la répartition sectorielle du crédit inter-entreprises constatée dans d'autres études, notamment pour le bâtiment<sup>21</sup>.

Surtout, la distribution sectorielle confirme les données de la répartition géographique : dans tous les secteurs, le crédit inter-entreprises finance une faible part des investissements. Dans la majorité des cas, la part du crédit inter-entreprises dans le financement des investissements se situe entre 8 et 9 %. Elle n'est importante dans aucun métier puisqu'elle ne dépasse jamais 10 %. En revanche, elle est parfois beaucoup moins importante, tout particulièrement dans le travail du cuir et les transports (qui regroupent notamment les artisans taxis), mais aussi dans les métiers du bois et dans ceux de la réparation et des services. Or, si les secteurs du bois et du cuir

sont anciens, en déclin, et ne rassemblent plus que de petits effectifs d'artisans, ceux de la réparation et des services sont au contraire alors en plein essor et alimentent le renouvellement de l'artisanat.

---

### III. LE CRÉDIT INTER-ENTREPRISES : SUBSTITUT OU COMPLÉMENT DU CRÉDIT BANCAIRE ?

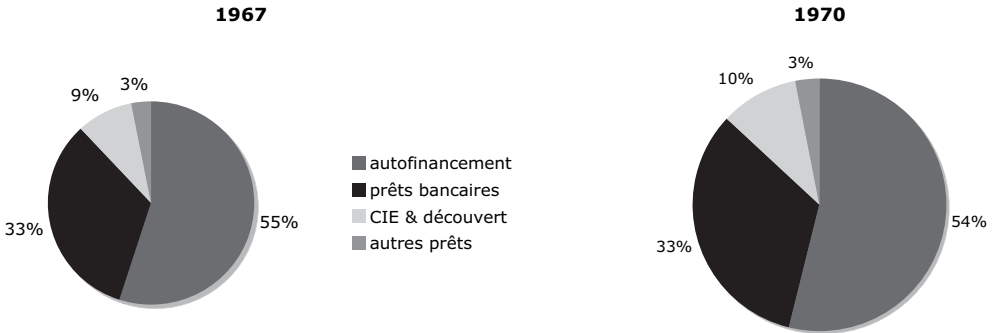
---

#### Le crédit inter-entreprises et la structure du financement dans l'artisanat

Alors que les observateurs, dont les membres de la Commission de l'artisanat

---

<sup>21</sup> R. de Vannoise, « Le crédit commercial inter-entreprises », *art. cit.* ; M. Dietsch, « Le crédit inter-entreprises : coûts et avantages », *art. cit.*



**Graphique 1 : le crédit inter-entreprises dans le financement des investissements**  
(source : cf. note 4)

du Plan, s'inquiètent de la propension des artisans à se faire financer par leurs fournisseurs, avec des conséquences négatives sur leurs coûts, le crédit inter-entreprises se révèle en réalité ne représenter qu'un apport secondaire dans la structure de financement de l'artisanat. Les enquêtes de 1967 et 1970 montrent que les artisans se financent principalement sur leurs fonds propres et secondairement avec des prêts bancaires (ceux notamment du crédit artisanal). La modernisation des entreprises artisanales dans les années 1960, qui donne lieu à un fort courant d'investissements, est financée sur cette double base de l'autofinancement et de l'endettement. Le crédit inter-entreprises pèse assez peu dans le financement des investissements : moins de 9 % en 1967, moins de 10 % en 1970.

## Le problème des années 1950

Cependant les enquêtes utilisées portent sur la fin des années 1960. Or le développement des financements bancaires – soit le

crédit artisanal – est relativement récent. Il « renaît » à partir de la fin des années 1950, après une période d'abandon<sup>22</sup>. Le problème d'accès au crédit bancaire est donc plus grave dans les années 1950 que dans les années 1960. Le crédit fournisseur s'est-il substitué au crédit bancaire dans cette période, afin de financer les investissements et la modernisation de l'artisanat ?

Les études consacrées aux relations entre crédit bancaire et crédit commercial dégagent deux grands modèles : la substituableté ou la complémentarité. La substituableté a notamment été décrite par l'économiste américain Allan Meltzer au début des années 1960<sup>23</sup>. Quand le système bancaire est peu développé, les entreprises, notamment les petites, ont davantage recours au crédit commercial. C'est le cas, par exemple, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, des pays de la région Moyen-Orient – Afrique du Nord (en anglais *Middle-East North Africa*, ou MENA) étudiée par Jézabel Couppey-Soubeyran, Jérôme Héricourt et Inès Chaari<sup>24</sup>. En dehors de toute faiblesse

<sup>22</sup> Pour une description plus précise de l'évolution du crédit artisanal, C. Perrin, *Entre glorification et abandon...*, *op. cit.*

<sup>23</sup> A. H. Meltzer, « Mercantile credit, monetary policy and size of firms », *Review of Economics and Statistics*, 42, 4, 1960, p. 429-443.

<sup>24</sup> J. Couppey-Soubeyran, J. Héricourt, I. Chaari, « Le crédit commercial : un substitut au crédit bancaire... quand le développement financier est faible. Une analyse empirique sur données de firmes de la région MENA », *Revue économique*, 63, 6, novembre 2012, p. 1113-1144.

notoire du tissu bancaire, Michel Dietsch constate aussi un effet de substitution chez les entreprises les plus endettées<sup>25</sup>. Néanmoins la substituabilité paraît plus déterminante chez les petites que chez les grandes entreprises. Ces dernières utilisent davantage le crédit commercial que les petites, mais elles ont aussi plus facilement accès au crédit bancaire et elles n'y ont pas recours pour les mêmes raisons ; la taille notamment leur confère un pouvoir de négociation avantageux<sup>26</sup>.

S'agissant de l'artisanat, il semble qu'il faille plutôt retenir l'hypothèse de la complémentarité. En effet, dans les années 1950, la contraction du crédit artisanal ne paraît pas entraîner pas un développement du crédit commercial. Les investissements des artisans stagnent (en francs constants) durant toute cette période, alors qu'ils croissent de 7,1 % par an (en francs constants) entre 1960 et 1970, après que les fonds qui financent le crédit artisanal ont de nouveau augmenté. Donc, à moyen terme, le crédit inter-entreprises ne se serait pas substitué au crédit bancaire pour financer les investissements des artisans. Par exemple, dans une étude qu'elle a consacrée aux ébénistes du département de la Seine, Simone Francès constate que, vers 1958, seulement 5 % de ces artisans se servent du crédit fournisseur pour financer leurs achats de machines-outils ou d'outils électriques légers<sup>27</sup>. Cette proportion est très proche de celle observée une dizaine d'années plus tard lors de l'enquête sur la modernisation du secteur des métiers<sup>28</sup>. Ces artisans ébénistes sont deux fois plus nombreux à se financer par un prêt

bancaire. Mais, en cette période de disette du crédit artisanal, ils se financent très majoritairement eux-mêmes. C'est l'autofinancement qui pallie la faiblesse des prêts bancaires plutôt que le crédit commercial. Ensuite, à la fin des années 1960, la très légère hausse du crédit inter-entreprises, en valeur relative, correspond à une légère baisse de l'autofinancement, pas du crédit bancaire (graphique 1). Dans l'artisanat, le crédit bancaire et le crédit commercial paraissent donc largement déconnectés l'un de l'autre.

### **Pourquoi le crédit inter-entreprises ne s'est pas substitué au crédit bancaire ?**

Il est possible d'émettre deux hypothèses complémentaires pour répondre à cette question. La responsabilité est probablement partagée par les artisans et leurs fournisseurs. Le premier facteur qui freine le développement du crédit commercial est le mode de gestion des artisans. L'habitude de l'autofinancement est très fermement ancrée et les artisans manifestent longtemps des réticences à emprunter pour se financer. C'est ce que montre, par exemple, une enquête commandée après la Libération par le Service de l'artisanat du ministère de la Production industrielle<sup>29</sup>. Les artisans radio-électriciens, par exemple, ne demandent pas de facilités de paiement à leurs fournisseurs. Depuis au moins la fin des années 1930, l'usage est de payer au comptant, voire d'avance, dès la commande passée.

<sup>25</sup> M. Dietsch, « Le crédit inter-entreprises : coûts et avantages », *art. cit.*, p. 71.

<sup>26</sup> J. Couppey-Soubeyran *et alii*, « Le crédit commercial : un substitut au crédit bancaire... », *art. cit.*

<sup>27</sup> S. Francès, *Où va l'artisanat français ? Enquête sur le mode de vie et l'idéologie des artisans ébénistes de la Seine*, Paris, Éditions du CNRS, 1961, p. 41. L'enquête est qualitative et le montant des prêts n'est pas indiqué.

<sup>28</sup> *Étude sur la modernisation du secteur des métiers en 1967*, *op. cit.*

<sup>29</sup> *Enquête sur l'artisanat français*, Paris, ISEA, 1946.

L'autre grand frein provient des conditions de ces crédits fournisseurs. On revient ainsi aux problèmes que pointe la Commission de l'artisanat dès 1956<sup>30</sup>, non plus pour s'inquiéter du poids que ferait peser ce crédit inter-entreprises sur les artisans, mais au contraire pour en expliquer la faiblesse. En particulier, le crédit inter-entreprises est un crédit à court, voire très court terme, et il n'est pas bien adapté au financement de l'investissement qui appelle plutôt des prêts à moyen, voire à long terme.

Autrement dit, les conditions du crédit commercial ne paraissent pas suffisamment intéressantes aux artisans pour les décider à compléter l'habituel financement interne par un financement externe. Ce n'est que l'amélioration du crédit bancaire dans les années 1960 qui les conduit à sauter ce pas. Le crédit commercial reste lui accessoire. Il s'agit bien pour les artisans d'une forme de financement externe complémentaire, et non pas substituable au crédit bancaire.

---

## CONCLUSION

---

Force est de constater qu'il existe dans les années 1950-1960 un écart notable entre la façon dont le crédit inter-entreprises est perçu dans l'artisanat et son poids réel. Alors que l'utilisation du crédit fournisseur suscite de nombreuses inquiétudes, elle ne représente dans les faits jamais plus de 10 % du financement des investissements des artisans. La perception du crédit fournisseur dans l'artisanat participe de l'image archaïsante de l'artisanat qui domine parmi les experts dans cette période. Les entreprises artisanales sont alors vues comme des organisations économiques héritées du passé, qui n'ont pas l'efficacité de la grande entreprise et qui sont donc vouées à disparaître ;

quand elles ne sont pas accusées des maux du moment comme l'hyperinflation qui sévit en France après la Seconde Guerre mondiale. L'utilisation du crédit inter-entreprises, avec les défauts qui y sont associés, apparaît ainsi comme l'un des critères de cet archaïsme. Ce postulat a deux défauts majeurs. D'une part, il surestime l'importance du crédit inter-entreprises dans l'artisanat dont les enquêtes montrent qu'il reste cantonné dans un rôle d'appoint mineur. D'autre part, à l'inverse, il sous-estime les mutations qui remodelent alors l'artisanat. Pour s'en tenir aux aspects financiers, les années 1950-1960 sont celles de la bancarisation de l'artisanat. Alors que la détention d'un compte bancaire demeurait encore très limitée au début des années 1950, elle se répand dans la décennie suivante, facilitant l'accès aux prêts des banques ; lesquelles, à l'exemple du Crédit Lyonnais, commencent pour leur part à s'intéresser davantage à cette clientèle artisanale qu'elles avaient jusque-là négligée, voire méprisée. Le crédit artisanal se développe dans les années 1960 et suit l'évolution des investissements artisanaux, eux-mêmes en plein essor. Au total, les artisans semblent moins recourir au crédit inter-entreprises que d'autres entrepreneurs. Ils financent leurs entreprises d'abord sur leurs fonds propres ou par le crédit bancaire : le crédit commercial est secondaire. C'est probablement cette faiblesse qu'il faut finalement reconsidérer et non l'inverse. Dans les années 1950, en particulier, alors que leur capacité d'autofinancement était faible et que le robinet du crédit artisanal s'était fermé, les artisans auraient peut-être eu intérêt à utiliser davantage le crédit fournisseur pour financer leurs investissements. La faiblesse du crédit commercial a peut-être contribué à retarder la modernisation de l'artisanat en France.

---

<sup>30</sup> Cf. *supra*.

---